



Compte-rendu de la Commission du 02 Décembre 2019 Maison des sports du 59 à Villeneuve d'Ascq

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Dominique GAUDRY
Membres : Christel ADORNI, Sylvain BACQUAERT, Jacques LERNON

La séance est ouverte à 18h45
La séance est levée à 21h25

6 dossiers

1/ Mineur du club d'Espace Hand Pévèle (Dossier N°D570015B70)

Concerne : le match Valenciennes Handball – Espace Hand Pévèle en Championnat -15 ans Masc. délayage Dépt. 59 Poule MN41 du 12/10/2019

Nom de l'arbitre : GOUGET Baptiste

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–C

Type de faute : Propos injurieux

Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière

Sanction : 4 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : 10/01/2020 au 02/02/2020

Période probatoire : 6 mois du 03/02/2020 au 02/10/2020

Amende : 210€

2/ Mineure du club du Lille Métropole- HC Villeneuve d'Ascq (Dossier 570015B17)

Concerne : le match HBC Laonnais – Entente Villeneuve D'Ascq/Pévèle HB en Championnat - 18 ans Fém. Poule Honneur du 05/10/2019

Nom des arbitres : PAWLIK Sébastien – CHABERT Gaëtan

Concerne : Joueuse

Article : Annexe 2–A

Type de faute : Contestation systématique

Qualification de la faute : Comportement incorrect

Sanction : 1 Avertissement

Période de suspension du : /

Période probatoire : 3 mois du 09/12/2019 au 08/03/2020

Amende : 30€

3/ Mineur du club du HBC Coudekerquois (Dossier N°570015A88)

Concerne : le match Grande-Synthe – HBC Coudekerquois en Championnat -18 ans Masc. délayage Dépt. 59 Poule MN22 du 29/09/2019

Nom de l'arbitre : LOYER Anastatia

Concerne : Joueur

Article : Annexe 4–C

Type de faute : Utilisation malveillante de matériel de banc (Bouteille, porte)

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : 4 mois du 09/12/2019 au 08/04/2020

Amende : 30€



4/ Monsieur TAOUTAOUI Rayan du club de Grande-Synthe (Dossier N°D570015A22)

Concerne : le match Beauvais O.U.C. – Grande-Synthe en Championnat Prénational Masc. du 14/09/2019

Nom des arbitres : CLIN Jean-Marc – HOUAMEL Pascal

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–B

Type de faute : Propos excessifs

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : 10/01/2020 au 12/01/2020

Période probatoire : 3 mois du 13/01/2020 au 12/04/2020

Amende : 90€

5/ Monsieur DEMARCK Aurélien du club du CO Watrelosien (Dossier N°D570015B23)

Concerne : le match ASHB Carvin – CO Watrelosien en Championnat Prénational Masc. du 05/10/2019

Nom des arbitres : LAGNEAU Jérèmy – LAGNEAU Grégory

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–D

Type de faute : Action particulièrement grossière, brutale et dangereuse

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 4 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : 10/01/2020 au 19/01/2020

Période probatoire : 4 mois du 20/01/2020 au 19/05/2020

Amende : 180€

6/ Monsieur THILLIES Hugo du club du Pévèle HBC (Dossier N°D570015B24)

Concerne : le match ASHB Carvin – Pévèle Handball Club en Championnat -18 ans Fém. délayage Dépt. 59 Poule FN24 du 05/10/2019

Nom de l'arbitre : PIERRU Cyril

Concerne : Officiel Responsable

Article : Annexe 2–B

Type de faute : Propos excessif, attitude incorrecte

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : 10/01/2020 au 12/01/2020

Période probatoire : 3 mois du 13/01/2020 au 12/04/2020

Amende : 90€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES